COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

CRIJ GRAND EST

41 RUE TALLEYRAND
51100 REIMS
NAF : 9499Z-
Siret : 34241281400028

FCN
EXPERTISE
AUDIT
CONSEIL

7 rue Gabriel Voisin
51686 REIMS Cedex

Tél. 03 26 77 38 88 | Fax. | | Web. www.fcn.fr

Comptes annuels

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	*67 629*	*57 656*	*9 973*	*346*
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompt				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	*342 858*	*293 471*	*49 387*	*44 786*
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	*15*		*15*	*15*
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	*4 023*		*4 023*	*4 023*
ACTIF IMMOBILISE	**414 525**	**351 127**	**63 398**	**49 170**
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	*11 881*		*11 881*	*741*
Autres créances	*247 557*		*247 557*	*201 593*
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	*345 460*		*345 460*	*311 889*
Charges constatées d'avance	*22 006*		*22 006*	*26 142*
ACTIF CIRCULANT	**626 905**		**626 905**	**540 365**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	**1 041 430**	**351 127**	**690 303**	**589 535**

Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	*219 074*	*219 074*
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	*62 750*	*70 562*
EXCEDENT OU DEFICIT	*1 870*	*-7 813*
Subventions affectées sur biens renouvelables		
FONDS PROPRES	**283 693**	**281 823**
Apports		
Legs et donations		
Résultat sous contrôle		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	**283 693**	**281 823**
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions	*32 105*	*51 931*
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES	**32 105**	**51 931**
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	*21 148*	*68 538*
Dettes fiscales et sociales	*92 680*	*84 205*
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	*171 427*	*103 039*
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	*89 250*	
DETTES	**374 505**	**255 781**
Ecarts de conversion – Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	**690 303**	**589 535**

Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises				
Production vendue	*98 472*	*98 521*	*-49*	*-0,05*
Production stockée				
Production immobilisée				
Dotations et produits de tarification				
Subventions d'exploitation	*894 267*	*951 186*	*-56 919*	*-5,98*
Reprises et Transferts de charge	*21 910*	*11 249*	*10 662*	*94,78*
Cotisations				
Autres produits	*12*	*478*	*-467*	*-97,59*
Produits d'exploitation	**1 014 661**	**1 061 434**	**-46 773**	**-4,41**
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges externes	*326 769*	*452 090*	*-125 321*	*-27,72*
Impôts et taxes	*43 764*	*32 510*	*11 254*	*34,62*
Salaires et Traitements	*477 408*	*455 397*	*22 011*	*4,83*
Charges sociales	*160 666*	*191 514*	*-30 848*	*-16,11*
Amortissements et provisions	*24 912*	*17 664*	*7 248*	*41,03*
Autres charges	*12 331*	*6 943*	*5 388*	*77,61*
Charges d'exploitation	**1 045 850**	**1 156 119**	**-110 268**	**-9,54**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-31 189**	**-94 685**	**63 496**	**-67,06**
Opérations faites en commun				
Produits financiers	*156*	*259*	*-103*	*-39,68*
Charges financières				
Résultat financier	**156**	**259**	**-103**	**-39,68**
RESULTAT COURANT	**-31 033**	**-94 426**	**63 393**	**-67,14**
Produits exceptionnels	*17 467*	*2 534*	*14 934*	*589,41*
Charges exceptionnelles	*4 354*	*19 278*	*-14 925*	*-77,42*
Résultat exceptionnel	**13 114**	**-16 745**	**29 858**	**-178,31**
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	*37*	*62*	*-25*	*-40,32*
Report des ressources non utilisées	*47 326*	*150 070*	*-102 744*	*-68,46*
Engagements à réaliser	*27 500*	*46 650*	*-19 150*	*-41,05*
EXCEDENT OU DEFICIT	**1 870**	**-7 813**	**9 683**	**-123,93**

CENTRE REGIONAL INFORMATION JEUNESSE

GRAND EST

Siège social : 41 Rue de Talleyrand

51100 REIMS

SIRET : 342 412 814 00028

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Bat A4 Allée Santos Dumont
51100 **Reims**

1 Bd, Charles Baltet
10000 **Troyes**

Reims +33 (0)3 26 47 44 55
Troyes +33 (0)3 25 81 42 72

e.moreau@cabinet-egele.fr
pjo.egele@cabinet-egele.fr

A l'assemblée générale de l'association CENTRE REGIONAL INFORMATION JEUNESSE GRAND EST

1) Opinion :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **CRIJ GRAND EST** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2022**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2) Fondement de l'opinion :

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport, et

notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3) Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté :

- sur le contrôle des conventions de financement (l'exhaustivité, la méthode de comptabilisation, l'impact sur la présentation) ;
- sur l'exhaustivité et la réalité du chiffre d'affaires ;
- sur l'analyse des variations des frais généraux et le sondage des pièces justificatives.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

4) Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux Membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

5) Responsabilités de la direction et des personnes constituant le groupement d'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration le 6 juin 2023.

6) Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,

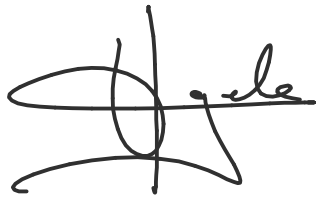
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Reims, le 5 juin 2023



Pierre J. EGELE

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	*67 629*	*57 656*	*9 973*	*346*
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompt				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	*342 858*	*293 471*	*49 387*	*44 786*
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	*15*		*15*	*15*
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	*4 023*		*4 023*	*4 023*
ACTIF IMMOBILISE	**414 525**	**351 127**	**63 398**	**49 170**
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	*11 881*		*11 881*	*741*
Autres créances	*247 557*		*247 557*	*201 593*
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	*345 460*		*345 460*	*311 889*
Charges constatées d'avance	*22 006*		*22 006*	*26 142*
ACTIF CIRCULANT	**626 905**		**626 905**	**540 365**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	**1 041 430**	**351 127**	**690 303**	**589 535**

auditme.fr commissaire aux comptes

Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	*219 074*	*219 074*
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	*62 750*	*70 562*
EXCEDENT OU DEFICIT	*1 870*	*-7 813*
Subventions affectées sur biens renouvelables		
FONDS PROPRES	**283 693**	**281 823**
Apports		
Legs et donations		
Résultat sous contrôle		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	**283 693**	**281 823**
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions	*32 105*	*51 931*
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES	**32 105**	**51 931**
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	*21 148*	*68 538*
Dettes fiscales et sociales	*92 680*	*84 205*
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	*171 427*	*103 039*
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	*89 250*	
DETTES	**374 505**	**255 781**
Ecarts de conversion – Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	**690 303**	**589 535**

auditme.fr commissaire aux comptes

Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises				
Production vendue	*98 472*	*98 521*	*-49*	*-0,05*
Production stockée				
Production immobilisée				
Dotations et produits de tarification				
Subventions d'exploitation	*894 267*	*951 186*	*-56 919*	*-5,98*
Reprises et Transferts de charge	*21 910*	*11 249*	*10 662*	*94,78*
Cotisations				
Autres produits	*12*	*478*	*-467*	*-97,59*
Produits d'exploitation	**1 014 661**	**1 061 434**	**-46 773**	**-4,41**
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges externes	*326 769*	*452 090*	*-125 321*	*-27,72*
Impôts et taxes	*43 764*	*32 510*	*11 254*	*34,62*
Salaires et Traitements	*477 408*	*455 397*	*22 011*	*4,83*
Charges sociales	*160 666*	*191 514*	*-30 848*	*-16,11*
Amortissements et provisions	*24 912*	*17 664*	*7 248*	*41,03*
Autres charges	*12 331*	*6 943*	*5 388*	*77,61*
Charges d'exploitation	**1 045 850**	**1 156 119**	**-110 268**	**-9,54**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-31 189**	**-94 685**	**63 496**	**-67,06**
Opérations faites en commun				
Produits financiers	*156*	*259*	*-103*	*-39,68*
Charges financières				
Résultat financier	**156**	**259**	**-103**	**-39,68**
RESULTAT COURANT	**-31 033**	**-94 426**	**63 393**	**-67,14**
Produits exceptionnels	*17 467*	*2 534*	*14 934*	*589,41*
Charges exceptionnelles	*4 354*	*19 278*	*-14 925*	*-77,42*
Résultat exceptionnel	**13 114**	**-16 745**	**29 858**	**-178,31**
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	*37*	*62*	*-25*	*-40,32*
Report des ressources non utilisées	*47 326*	*150 070*	*-102 744*	*-68,46*
Engagements à réaliser	*27 500*	*46 650*	*-19 150*	*-41,05*
EXCEDENT OU DEFICIT	**1 870**	**-7 813**	**9 683**	**-123,93**

auditme.fr commissaire aux comptes

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : CRIJ GRAND EST ASS CENTRE REG INFORMATION JEUNESSE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 690 303 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 1 870 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

audit-me.fr commissaire aux comptes

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

auditme.fr
commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	*56 738*	*10 890*		*67 629*
Immobilisations incorporelles	**56 738**	**10 890**		**67 629**
– Installations générales, agencements et				
– Installations techniques, matériel et outillage				
– Installations générales, agencements aménagements divers	*135 341*	*20 000*		*155 341*
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	*179 268*	*8 249*		*187 517*
Immobilisations corporelles	**314 609**	**28 249**		**342 858**
– Participations évaluées par mise en				
– Autres participations	*15*			*15*
– Prêts et autres immobilisations financières	*4 023*			*4 023*
Immobilisations financières	**4 038**			**4 038**
ACTIF IMMOBILISE	**375 385**	**39 140**		**414 525**

auditme.fr commissaire aux comptes

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	*10 890*	*28 249*		*39 140*
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	**10 890**	**28 249**		**39 140**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	*56 393*	*1 263*		*57 656*
Immobilisations incorporelles	**56 393**	**1 263**		**57 656**
– Installations générales, agencements et				
– Installations techniques, matériel et outillage				
– Installations générales, agencements aménagements divers	*129 057*	*3 333*		*132 390*
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	*140 765*	*20 316*		*161 081*
Immobilisations corporelles	**269 822**	**23 649**		**293 471**
ACTIF IMMOBILISE	**326 215**	**24 912**		**351 127**

Actif circulant

auditme.fr commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Etat des créances

Les créances à recevoir concernent essentiellement les soldes des subventions à recevoir :

* Subvention Fonjep 23 097.75 €
* Subvention Commission Europ. 11 400.00 €
* Subvention IPE CES Région 53 200.00 €
* Subvention Marne 3 000.00 €
* Subvention Anru Mobilité+Marne 102 000.00 €
* Produits CAF 42 910.00 €
* Avances de frais et autres 10 874.60 €
* Divers 1 074.71 €

TOTAL 247 557.06 €

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	*4 023*		*4 023*
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	*11 881*	*11 881*	
Autres	*247 557*	*247 557*	
Charges constatées d'avance	*22 006*	*22 006*	
Total	**285 467**	**281 444**	**4 023**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

auditme.fr commissaire aux comptes

Produits à recevoir

	Montant
Prod. à recevoir Prest. Pdn	*42 910*
Total	**42 910**

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré	*3 000*			*3 000*
Fonds statutaires	*13 798*			*13 798*
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées	*202 276*			*202 276*
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise	**219 074**			**219 074**
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	*70 562*		*7 813*	*62 750*
Résultat de l'exercice	*-7 813*	*16 418*		*1 870*
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs	*51 931*		*19 826*	*32 105*
Total fonds associatifs	**333 754**	**16 418**	**27 639**	**315 798**

auditme.fr commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	*21 148*	*21 148*		
Dettes fiscales et sociales	*92 680*	*92 680*		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupes–Associés et autres dettes	*171 427*	*171 427*		
Produits constatés d'avance	*89 250*	*89 250*		
Total	**374 505**	**374 505**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				
Dettes contractées auprès des associés				

auditme.fr commissaire aux comptes

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	*11 453*
Dettes provis. pr congés à payer	*41 371*
Charges soc. et fisc/congés à payer	*18 567*
Taxes/Salaires	*3 258*
Uniformation–Formation continue	*5 532*
Divers – charges à payer	*5 818*
Ndf CB société Cleemy à payer	*2 851*
Total	**88 850**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	*22 006*		
Total	**22 006**		

Produits constatés d'avance

Le produit constaté d'avance concerne la subvention ANRU BOUSSOLE MOBILITE ET BOUSSOLE MARNE.

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits Constatés D Avance	*89 250*		
Total	**89 250**		

auditme.fr commissaire aux comptes

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

1– Subventions en nature

La Ville de Reims met à disposition des locaux dont la valeur locative peut être estimée à 43 000 €.
Compte tenu du loyer payé en 2022 d'un montant de 8 819 €, l'écart de 34 181 € constitue une subvention en nature.

2– Subvention en espèces

Les Subventions d'exploitation pour un montant global de 894 267.32 € sont détaillées dans le détail du compte de résultat. A noter que depuis 2021, suite à un changement de méthode pour les subventions CES (EX. SVE), le montant tient compte dorénavent uniquement des subventions CES consommés (EX. SVE) de l'année soit 12 311.44 € pour 2022 et 0 € pour 2021.

3– Fonds dédiés

Suivi des fonds dédiés

	A l'ouvertur de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours.	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés (proj sans dép.)
Etat	*5 281*	*5 281*	*5 281*				
CD 51 Actions Eur	*6 000*	*6 000*	*6 000*				
Etat cget Exp Bous	*13 000*	*13 000*	*13 000*				
ETAT DRJCS Pres	*12 000*	*12 000*	*12 000*				
CAF ARDENNES							
CAF AUBE form.	*2 250*	*2 250*	*2 250*				
Etat Services civiqu	*13 400*	*13 400*	*8 795*			*4 605*	
Etat Dreets Emi V		*17 000*				*17 000*	
Etat Drajes –SNU–		*10 500*				*10 500*	
Total	**51 931**	**79 431**	**47 326**			**32 105**	

auditme.fr commissaire aux comptes

Charges et Produits exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments significatifs qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association mais également de ceux qui représentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Analyse du résultat exceptionnel

Notes sur le compte de résultat

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	*450*	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		*6 139*
TOTAL	**450**	**6 139**

auditme.fr commissaire aux comptes

Autres informations

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois
Ressources		
Prestations en nature	***34 315***	***34 315***
Total	**34 315**	**34 315**
Emplois		
Mise à disposition gratuite de biens et services	***34 315***	***34 315***
Total	**34 315**	**34 315**

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Article 20 de la loi du 23 mai 2006

Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature pour les associations dont le budget est supérieur à 150.000 euros et percevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale d'un montant supérieur à 50.000 euros.

auditme.fr commissaire aux comptes

L'association ne compte aucun cadre dirigeant rémunéré.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements pris en matière de retraite :
Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite n'est pas comptabilisé.

Le montant des IFC estimé au 31/12/2022 s'élève à 139 184 €.

La gestion de la retraite a été externalisée auprès d'un organisme financier. Un contrat a été souscrit en 2014.

La situation du fonds au 31/12/2022 s'élève à 130 832.05 €. Le montant des engagements de retraite non couvert s'élève donc à 8 351.95 €.

auditme.fr commissaire aux comptes

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit–bail mobilier	
Engagements de crédit–bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	

CENTRE REGIONAL INFORMATION JEUNESSE

GRAND EST

Siège social : 41 Rue de Talleyrand

51100 REIMS

SIRET : 342 412 814 000288

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Bat A4 Allée Santos Dumont
51100 **Reims**

1 Bd, Charles Baltet
10000 **Troyes**

Reims +33 (0)3 26 47 44 55
Troyes +33 (0)3 25 81 42 72

e.moreau@cabinet-egele.fr
pjo.egele@cabinet-egele.fr

A l’assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l’occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d’autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

En application de l’article R. 612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnée à l’article L. 612-5 du Code de Commerce qui ont été passées au cours de l’exercice écoulé.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT :

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé :

En application de l'article R. 612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnée à l'article L. 612-5 du Code de Commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

Convention avec : Ville de Reims
Personne concernée : Madame DUNTZE Kim, Monsieur Raphael BLANCHARD, Monsieur Dimitry OUDIN
Objet et modalités :

Mise à disposition de locaux

Dans le cadre d'une convention d'utilisation des locaux, la Ville de Reims met à disposition des locaux. Le loyer annuel pour l'année 2022 est d'un montant de 8 889€. La différence avec la valorisation des locaux constitue une subvention en nature de 34 315 euros.

Subvention de fonctionnement

La Ville de Reims dans le cadre de l'application de la convention de partenariat attribue une subvention de fonctionnement. Celle-ci s'est élevée à 168 000 € pour 2022.

Convention avec : Conseil régional
Personne concernée : Monsieur Franck LEROY (représenté Monsieur François WERNER)
Objet et modalités :

Subvention de fonctionnement du CRIJ

La région a versé une subvention de 25 000 € au titre des frais de fonctionnement du Centre d'information CRIJ Europe Direct en Grand-Est.

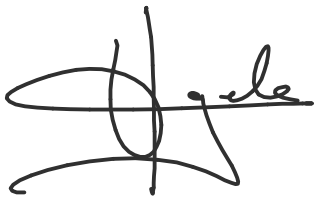
Subvention CES

La région a versé une subvention de 18 000€ pour l'année 2022 au titre de la mise en œuvre d'action dans le cadre du programme européen Jeunesse en action, y compris les actions transfrontalières.

Subvention de fonctionnement pour la réalisation d'actions

La région verse une dotation de 140 000€ pour le fonctionnement du réseau information jeunesse au titre de l'année 2022.

Reims, le 5 juin 2023



Pierre J. EGELE